

Schéma de cohérence territoriale

de la grande agglomération toulousaine

smeat

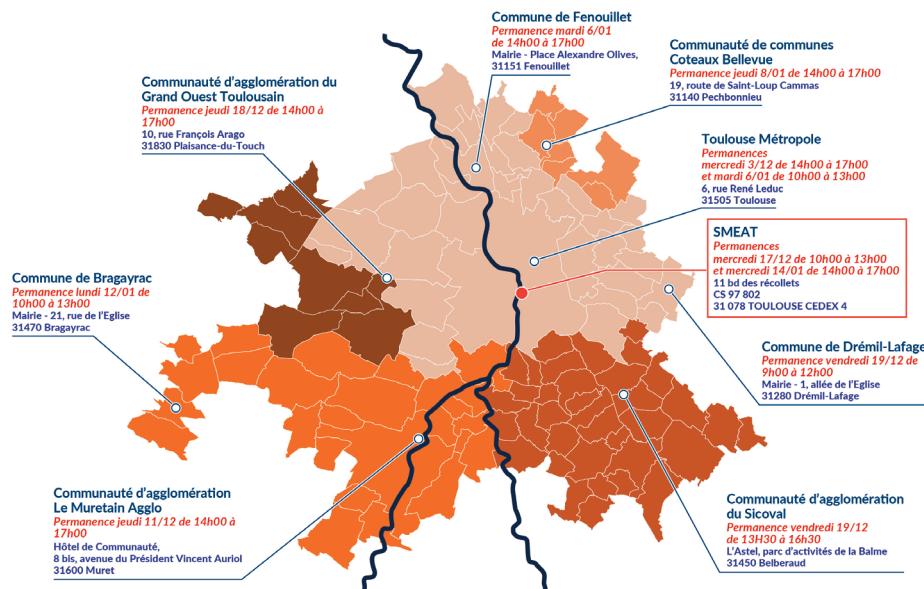
Enquête publique 2 déc. 2025 > 15 janv. 2026



Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification urbaine. Il fixe un cadre pour les politiques publiques des territoires de la grande agglomération toulousaine. Il s'applique à l'échelle des 5 intercommunalités qui composent son territoire : Toulouse Métropole, Le Muretain Agglo, Sicoval, Grand Ouest Toulousain et Coteaux Bellevue.

Le SMEAT est le syndicat mixte en charge d'élaborer et de mettre en œuvre le SCoT, en lien direct avec les intercommunalités et en concertation avec les habitants, les associations, les collectivités, les organismes et chambres consulaires en compétence sur les thèmes traités par le SCoT.



SMEAT

Syndicat mixte pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la grande agglomération toulousaine

11, boulevard des Récollets – CS 97802 –
31 078 TOULOUSE CEDEX 4
Tel : 05 34 42 42 80
contact@smeat-agglo.toulouse.fr

Pour consulter :
<https://www.registre-numerique.fr/scot2-agglo.toulouse>
Pour contribuer :
scot2-agglo.toulouse@mail.registre-numerique.fr

Une révision du SCoT en cours...

Les axes de la révision

Des objectifs communs à tous les territoires du SCoT sont identifiés. Ils positionnent le SCoT comme un cadre stratégique de dialogue et d'action pour les collectivités autour d'une ambition : préserver tous les facteurs de qualité et de durabilité du cadre de vie.

Le SCoT révisé délivre une armature territoriale pour orienter et adapter

les choix d'aménagement en fonction des spécificités des territoires et de leurs capacités à accompagner le développement, en cohérence avec la trajectoire du zéro artificialisation nette des sols définie à l'échelle nationale.

Le SCoT offre une agilité aux intercommunalités dans sa traduction via les projets intercommunaux.

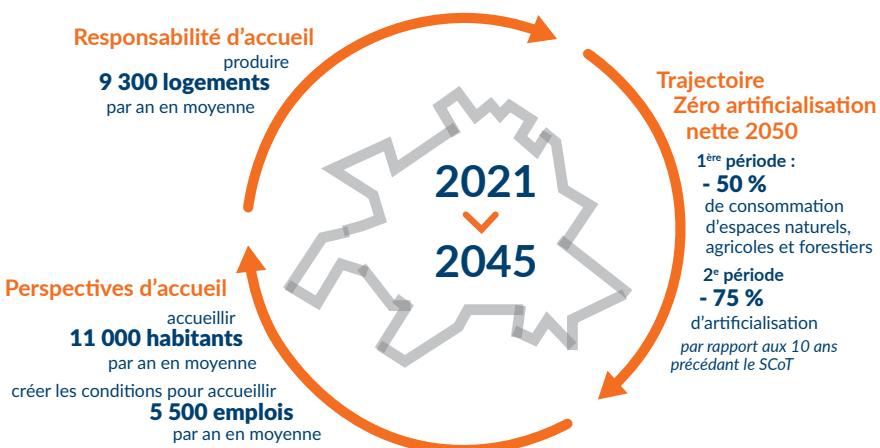


... au service du cadre de vie

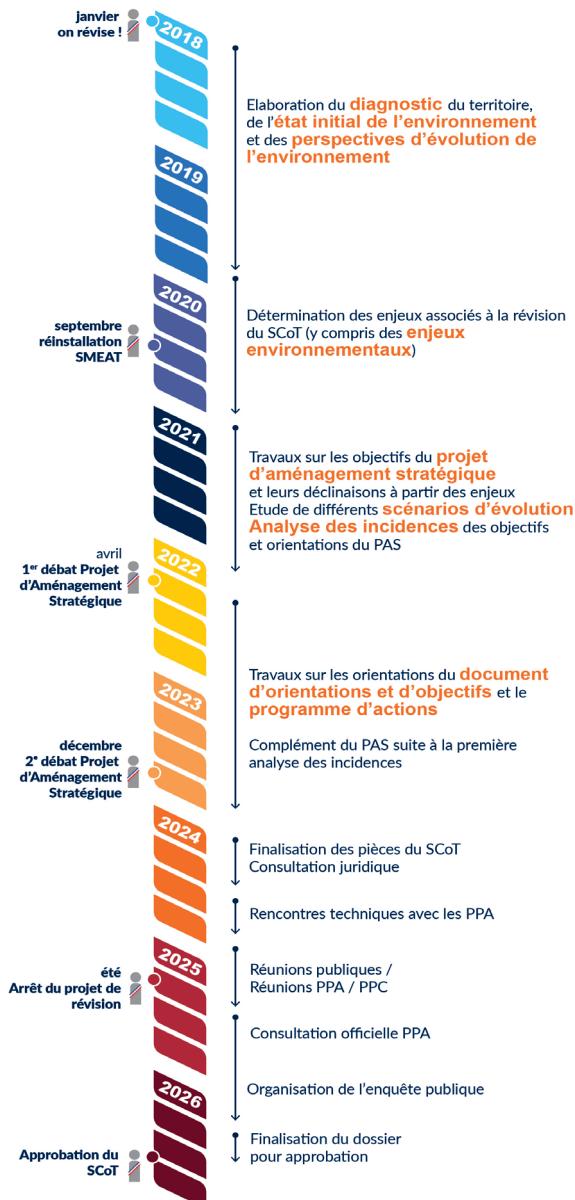
Des perspectives chiffrées

La grande agglomération toulousaine connaît une dynamique démographique forte depuis longtemps qui repose sur son attractivité mais aussi sur les naissances. Au travers de la révision du SCoT, les élus du territoire entendent assumer leurs responsabilités d'accueil, en les modérant au regard des tendances récentes.

Par ailleurs, les élus souhaitent mieux accompagner cet accueil en termes de mobilités, d'équipements... La production de logements doit répondre à la dynamique démographique mais aussi aux besoins des habitants du territoire. Enfin, pour préserver les espaces agricoles et naturels, il s'agit désormais d'être économe en matière de foncier.



Calendrier du projet



3 documents majeurs :

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

C'est le socle politique du SCoT. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO)

Il fixe les orientations pour atteindre les objectifs du PAS. Il doit être décliné par les documents de planification locale (PLU, carte communale, PLH, PCAET...). C'est aussi un cadre pour les grandes opérations d'aménagement.

Le programme d'actions

est complémentaire et cible les actions au sens large des acteurs publics et privés sans être réglementaire.

Contact :

SMEAT, 11, boulevard des Rocollets CS 97 802
31 078 Toulouse CEDEX 4
05 34 42 42 80
contact@smeat-agglotoulouse.fr / www.smeat-agglotoulouse.fr